

11180/23

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 18 juillet 2023

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 18 juillet 2023

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil portant nomination d'un suppléant du conseil d'administration
du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)
pour les Pays-Bas**

E17976



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 14 juillet 2023
(OR. en)**

11180/23

**SOC 509
EMPL 360
EDUC 296**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un suppléant du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) pour les Pays-Bas

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

portant nomination d'un suppléant du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) pour les Pays-Bas

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/128 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) et abrogeant le règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil¹, et notamment son article 4,

vu les listes de candidatures présentées au Conseil par les gouvernements des États membres, les organisations de travailleurs et les organisations d'employeurs,

¹ JO L 30 du 31.1.2019, p. 90.

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 28 mars 2023¹, le Conseil a nommé des membres et des suppléants du conseil d'administration du Cedefop, pour la période allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2027.
- (2) L'organisation d'employeurs Business Europe a proposé une candidature pour un poste à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision du Conseil du 28 mars 2023 portant nomination de membres et de suppléants du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) (JO C 116 du 31.3.2023, p. 15).

Article premier

Est nommée suppléante du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) pour la période expirant le 31 mars 2027:

REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS D'EMPLOYEURS

État membre	Suppléant
Pays-Bas	M ^{me} Eva VAN DER BOOM

Article 2

Le Conseil procédera ultérieurement à la nomination des membres et des suppléants non encore désignés.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ...,

Par le Conseil

Le président / La présidente
